

Fédération Santé et Action Sociale

Communiqué de presse

007/2023

Montreuil, le 30 janvier 2023.

Proposition de loi « ratios soignants-patients » :

Un outil détourné pour de nouvelles fermetures et une intensification de la charge de travail ?

Une proposition de loi relative à l'instauration d'un ratio de soignant par patient hospitalisé est présentée au Sénat le 1^{er} février 2023. La Fédération CGT de la Santé Action Sociale a souhaité rencontrer le groupe socialiste à l'initiative de cette proposition de loi, avant son examen par la commission, le 25 janvier dernier. A cette occasion, la délégation CGT a développé son analyse de la crise profonde de l'Hôpital public et alerté sur les conséquences d'une telle mesure prise isolément.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale revendique aussi la mise en place de ratios minimum de personnels en fonction des besoins réels des services. Mais cette mesure doit s'accompagner de la définition et de la sécurisation d'un effectif global par établissement prenant en compte toutes les catégories professionnelles et les remplacements nécessaires (vacances, formations, maternité, maladies...). En effet, une telle mesure ne peut être prise sans risque si elle ne s'accompagne pas d'une augmentation massive et pérenne du financement des Hôpitaux publics et d'un plan de formation et de recrutement à la hauteur des besoins.

Or, le PLFSS 2023 prolonge un sous financement entretenu depuis 20 ans en prévoyant un ONDAM hospitalier inférieur à l'inflation, ce qui va se traduire par une réduction des moyens des établissements, notamment en termes de personnel (2/3 du budget des hôpitaux). Dans ce contexte d'austérité, cette mesure aura mécaniquement comme impact des fermetures de services transversaux et/ou de lits (alimentant ainsi des guerres de structures et de spécialités). Elle pourrait aussi servir de prétexte à une augmentation du temps de travail des hospitaliers par un odieux chantage.

Certains services sont déjà soumis à ratios et connaissent pour autant des difficultés (équipes insuffisantes entraînant des heures supplémentaires conséquentes, passage en 12 heures...) et des fuites de personnel, ce qui confirme que l'instauration de ratio ne garantit pas à elle seule une amélioration suffisante des conditions de travail, ni que les professionnel.le.s retrouvent du sens à leur travail.

De plus, la proposition de loi soumet la définition des ratios minimums à la Haute Autorité de Santé. L'adaptation aux besoins locaux serait confiée aux Commissions Médicales (CME) et Commissions des Soins (CLSIRMT). Les instances représentatives du personnel sont purement et simplement écartées du dispositif! Qui va prendre en compte le travail réel, essentiel pour évaluer la charge en soins? Les CSE sont à peine élus (décembre 2022) que déjà privés de prérogatives majeures pour les futures conditions de travail des personnels. Pour la CGT, c'est inadmissible.

Pour assurer la réponse aux besoins de santé de la population en toute sécurité pour les personnels, la CGT revendique :

- ► Un financement pérenne à la hauteur des besoins,
- ► Un plan massif de formation avec la généralisation des contrats d'étude (rémunération incluant des cotisations sociales et un contrat de préembauche) et la suppression de Parcoursup,
- La revalorisation des salaires par l'augmentation du point d'indice à 6 €, la reconnaissance des qualifications et des carrières linéaires sans quota,
- La reconnaissance de la pénibilité avec un droit au départ à la retraite à 55 ans à taux plein,
- ▶ 100 000 embauches au statut à l'Hôpital public,
- ► Un renforcement des prérogatives des CSE et F3SCT.

Les revendications de la CGT sont la solution pour sauver l'Hôpital public!